



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 4 MAI 2012

Sujet récurrent : l'impact des suppressions d'emplois dans les services et leur gestion par la Direction

Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Morlaàs.

Le CTL peut être amené à valider les modifications horaires d'ouverture au public des postes comptables, après vote des agents du poste. La trésorerie de Morlaàs a ainsi apporté des modifications à ses heures d'ouverture au public. Ces modifications ont été soumises au vote du CTL.

Les représentants CGT ont rappelé que c'est la pénurie d'emplois qui entraîne une dégradation du service rendu au public et se traduit par la **diminution des heures d'ouverture** en dessous du seuil de 30 heures par semaine pour de plus en plus de trésoreries.

En effet, à l'heure actuelle, en l'état des moyens humains accordés aux trésoreries, les agents ne sont plus assez nombreux pour se relayer, malgré le fait que beaucoup se retrouvent dans une situation de crédit d'heures.

Dans ce contexte, il leur est difficile de poser les congés, ARTT ou récupérations horaires auxquels ils ont droit.

Cette situation est intolérable, l'administration abusant ici encore de la conscience professionnelle des agents et n'en tirant aucune conséquence sur le maintien des emplois et la qualité du service rendu au public.

En raison de la volonté politique, relayée tant sur le plan national que local par notre administration, de diminuer l'accès du service public par une réduction des moyens humains et matériels, la CGT s'est trouvée contrainte de s'abstenir. En effet, elle ne veut pas, par un vote CONTRE, faire peser sur les agents de la trésorerie de Morlaàs les conséquences néfastes de cette politique de désengagement de l'Etat.

POUR : 0

CONTRE : Solidaires 3 – CFDT 1

ABSTENTION : CGT 4 – FO 2

Mise en place de la cellule départementale de Procédures collectives (expérimentation)

La Direction va expérimenter une gestion départementalisée des dossiers soumis à une procédure collective (hors créances d'ordre communal) avec transfert de responsabilité au comptable du PRS.

Le projet présenté, déjà ficelé, ne prévoit toutefois pas un transfert total des tâches relatives aux procédures collectives. En effet, les comptables locaux conserveront le stock existant, la mission de surveillance du BODACC et d'information du comptable du PRS, la responsabilité de la mise à jour de leurs fichiers, la gestion des créances inférieures à un seuil prédéfini.

Pour mettre en place la nouvelle cellule, la Direction a choisi de renforcer l'équipe du PRS par voie de détachement d'une contrôleuse du SIE de Pau-Nord et d'une agente du pôle de gestion fiscale, 1^{ère} division.

Pour les représentants CGT, la **mise en place de la cellule départementale de Procédures collectives à titre d'expérimentation** à compter du 21 mai 2012, soit dans moins de 3 semaines, est marquée par le manque de transparence et de communication. Le document fourni aux organisations syndicales est un simple rapport de présentation. Tout est entériné : le périmètre de la mission du PRS, les rôles respectifs des différents services impactés, le dimensionnement de la cellule. Il en est de même des travaux mobiliers.

Or, l'ensemble des agents impactés n'a pas été associé à cette mise en place. Notamment, la Direction n'a pas analysé l'impact de cette cellule sur le travail des trésoreries et des SIP.

Dans ce contexte, les représentants CGT ont souligné le peu d'intérêt que la Direction porte au dialogue social. Il aurait été pourtant simple de prévenir les OS en amont de leur réflexion sur le sujet...

En outre, la mise en place de cette cellule sera réalisée sans les moyens humains nécessaires. Ainsi, la Direction a admis qu'il aurait fallu au moins 6 agents ce qui aurait permis un transfert complet de la gestion des créances fiscales lors de procédures collectives au PRS.

La solution choisie est une demi-mesure car il était difficile de dépouiller trop les autres services !

Le détachement d'agents et la répartition de leurs tâches antérieures sur leurs collègues s'apparentent à du bricolage, ce qui n'est pas acceptable.

Malheureusement, même si l'intention d'alléger les charges des services (SIE) et de sécuriser les procédures peut paraître louable au premier abord, il est indéniable que la DG ne se donne pas les moyens de ses ambitions.

Nous le répétons : à quand l'arrêt des suppressions d'emplois !

La CGT a démontré en outre que l'allègement de la procédure liée au transfert vers le PRS était illusoire et source de complication pour les trésoreries de proximité. La responsabilité reste inchangée pour les opérations incontournables effectuées en amont (repérage de l'ouverture de la procédure collective, détermination des sommes à déclarer ...). Les trésoreries mixtes (secteur impôts et secteur collectivités locales) devront appliquer une procédure pour les produits fiscaux, une autre pour les produits communaux : ce doit être ça" *une simplification des procédures*" !

La Direction n'a pas souhaité que les organisations syndicales se prononcent sur ce sujet, au motif qu'il s'agirait d'une « simple expérimentation » et non d'une restructuration... Pour autant, des agents sont déplacés, des tâches sont transférées... mais nous comprenons bien qu'un vote défavorable n'aurait pas fait l'affaire des Directeurs.

Nouvelles modalités de déclaration et de paiement de l'ISF

Au cours de ce Comité, la Direction a présenté les nouvelles modalités de déclarations de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Il s'agit de la poursuite de la réforme engagée en 2011 qui a rehaussé le seuil d'imposition, divisant ainsi le nombre de redevables par deux.

Pour les représentants CGT, ce **cadeau fiscal pour les plus fortunés** est en soi insupportable au regard des efforts demandés au reste de la population et en particulier aux fonctionnaires au nom de la réduction de la dette publique.

Pour ce qui est de 2012, la mise en place d'une obligation déclarative allégée (sans annexe ni pièce justificative), pour les patrimoines compris entre 1,3 et 3 millions d'euros, va générer des difficultés pour la sélection et le contrôle de ces déclarations et du patrimoine des contribuables.

Nous sommes, pour notre part, opposés à la suppression des annexes, que la Direction général qualifie d'« intrusives », mais qui restent utiles pour le contrôle des déclarations et la connaissance du patrimoine des contribuables.

Il convient de rappeler que la réforme de l'ISF a servi de prétexte aux suppressions d'emploi (fléchage DG) au motif d'une charge de travail allégée. Mais, si les obligations déclaratives sont effectivement très allégées, elles impliqueront forcément un travail de recherches plus long et plus complexe pour assurer une mission de contrôle fiscal digne de ce nom et donc des moyens humains en adéquation.

Toutefois, nos gouvernants ne veulent peut-être pas vraiment que l'on contrôle ce volet patrimonial? C'est du moins ce que l'on peut supposer eu égard au saccage des emplois dédiés à cette mission.

Un vote était proposé sur ces nouvelles modalités ! Mais elles ressortent d'une loi !! Devant l'absurdité de ce vote, l'ensemble des OS a refusé de se prononcer.

Questions diverses

➤ **Trésorerie de Mauléon** : le maire s'engagerait à faire rapidement des travaux d'amélioration. Toutefois, il semblerait que la piste du relogement n'ait pas été totalement étudiée par la Direction. Un nouveau point d'information sera nécessaire lors du prochain CHSCT de juin.

➤ **Standard de Bayonne** : une collègue devrait prendre le poste mi-juin.

➤ **La campagne déclarative d'impôt sur le revenu** mobilisera encore cette année la totalité des agents des secteurs d'assiette, mais également, sans que cette liste soit exhaustive, les agents des cellules contentieux, les collègues des pôles CE et des pôles patrimoniaux, les vérificateurs, les trésoreries ou encore les agents de Direction.

Pour les SIP, se cumulent la saisie des déclarations dans des délais très contraints pour permettre la taxation dans des délais satisfaisants, et les autres missions à fort enjeu comme l'accueil, physique et téléphonique, mais aussi la mise à jour de la TH, le traitement des réclamations, le contrôle sur pièces...

+9% de hausse de fréquentation au niveau national, +54% d'augmentation des courriels, une augmentation sensible des appels téléphoniques : la campagne d'impôt sur le revenu est extrêmement fatigante et contraignante.

A la demande de la CGT, la Direction s'est engagée à faire le bilan de son déroulement et des moyens mis en œuvre, l'ensemble de ces sujets faisant partie intégrante des conditions de vie au travail des agents.

➤ **SAGERFIP** : interpellée par la CGT sur l'utilisation de cet outil, servi par les chefs de service « à la louche », la Direction locale indique qu'il aurait pour seul but d'informer le Parlement de la répartition des emplois/missions (LOLF). Son impact local sur les suppressions n'est pas établi... De toute façon, on le sait, la DG est suffisamment décomplexée sur le sujet pour ne plus se casser la tête pour les justifier par de prétendus gains de productivité...

A ce propos, nos directeurs locaux réfléchissent déjà à la répartition des prochaines suppressions : c'est réconfortant, non ?!!

➤ **CARTE D'ACHAT** : questionnée une fois de plus par nos soins, la direction nous a confirmé qu'elle était encore en phase de réflexion ! La décision qui sera prise devrait donc être mûrement réfléchie ...